

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.1, B3.2 et B3.10-S-N-EP

N° de demande : 2006-0306
Catégorie : Catégorie B, sous-catégories B2.1 (Nouvelle garantie), B3.2 (Nouveau calendrier d'application), B3.10 (Nouveau mélange en cuve)
Produit : Herbicide Express SG EUP
N° d'homologation : 28606
Matière active (m.a.) : Tribénuron-méthyle (50 %)
N° de document de l'ARLA : 1395096

Contexte

L'herbicide Express SG EUP (Express SG EUP Herbicide) est un conditionnement entièrement nouveau d'Express 50 SG MUP, homologué depuis le 25 octobre 2005 (n° d'homologation 28176). Il est destiné à la fabrication, à la préparation ou au reconditionnement. Express SG EUP est conçu pour le traitement des cultures de blé et d'orge ainsi que des champs en jachère d'été contre les mauvaises herbes. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à homologuer un nouveau produit utilisé seul, Express SG EUP, qui doit être utilisé en mélange en cuve avec du 2,4-D sous forme d'ester, et à ajouter la possibilité d'effectuer des mélanges en cuve avec Assert (n° d'homologation 20567), Puma¹²⁰ Super (n° d'homologation 25864), Banvel II (n° d'homologation 23957), Everest 70 DF et Everest Solupack 70 (n°s d'homologation 26446 et 26448). Ces mélanges sont destinés à la lutte contre les mauvaises herbes dans les cultures de blé (blé de printemps et blé dur) et d'orge de printemps ainsi que dans les champs en jachère d'été lorsque les plantes cultivées sont au stade une à six feuilles (une à quatre feuilles sur la tige principale et deux talles). Le profil d'emploi qui figure sur l'étiquette proposée (doses d'application, nombre d'applications et zones où l'utilisation est permise) pour les cultures de blé et d'orge ainsi que les champs en jachère d'été concorde avec celui indiqué sur l'étiquette homologuée. Ces mélanges en cuve peuvent être utilisés uniquement dans les Prairies et dans la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique n'est pas requise pour la présente demande car le produit proposé est un reconditionnement d'un produit déjà homologué renfermant le même pourcentage de matière active.

Comme l'herbicide Express SG EUP est identique à l'herbicide Express 50 SG MUP (n° d'homologation 28176), il n'entraînera aucune augmentation de l'exposition des travailleurs.

Sur l'étiquette, on indique l'équipement de protection individuelle à porter durant le mélange et le chargement, soit notamment des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de la demande d'homologation du nouveau mélange en cuve composé de l'herbicide SG et de l'herbicide à base de 2,4-D sous forme d'ester peu volatil (2,4-D Herbicide Low Volatile Ester), aussi appelé Express Pack SG. Le tribénuron-méthyle est déjà homologué pour le même profil d'emploi sur les cultures de blé et d'orge. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition alimentaire.

La présente demande vise également à ajouter sur l'étiquette d'Express Pack SG la possibilité d'effectuer un mélange en cuve avec Everest 70 DF ou Everest Solupak 70 pour le traitement des cultures de blé de printemps. Le produit que l'on propose de mélanger en cuve avec Express Pack SG, le flucarbazone (sous forme de sodium de flucarbazone à 66 %), est homologué pour l'utilisation sur le blé de printemps à des doses équivalentes ou inférieures à celles indiquées sur l'étiquette d'Express Pack SG.

Rien ne semble indiquer l'existence d'interactions et/ou d'une synergie entre les deux composants du mélange en cuve (le tribénuron-méthyle et le flucarbazone) dans les cultures de céréales, car le mode d'action de chacun de ces produit est différent. Par conséquent, le dépôt, la translocation et la quantité des résidus de tribénuron-méthyle ne devraient pas être modifiés lorsque l'herbicide est préparé en mélange en cuve avec Everest 70 DF ou Everest Solupak 70. Le tribénuron-méthyle ne devrait pas non plus entraîner un accroissement du risque alimentaire.

Après un traitement avec le nouveau mélange en cuve comprenant Express Pack SG, appliqué conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, les résidus du tribénuron-méthyle ne dépasseront pas la limite maximale de résidus (LMR) établie pour le blé et l'orge, soit 0,05 ppm.

L'examen de toutes les données disponibles montre que les résidus de tribénuron-méthyle présents dans le blé et l'orge traités à la dose saisonnière de 7,5 g m.a./ha, conformément au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette d'Express Pack SG, ne poseront de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour l'utilisation d'Express SG EUP sur les cultures de blé (blé de printemps et blé dur) et d'orge de printemps ainsi que dans les champs en jachère d'été pour lutter contre les mauvaises herbes lorsque les plantes cultivées sont au stade une à six feuilles (une à quatre feuilles sur la tige principale et deux talles), car le profil d'emploi (dose d'application, nombre d'applications et zones où l'utilisation est permise) est le même que celui qui est actuellement homologué. Par conséquent, l'exposition de l'environnement n'augmentera pas. L'ajout d'énoncés appropriés sur l'étiquette du produit ont atténué les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité tirées de 37 essais sur le terrain réalisés au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta sur une période de 3 ans (2003-2005) ont été présentées à l'appui de la demande. On a comparé, par examen visuel, l'efficacité d'Express SG EUP à celle d'Express 75DF contre les mauvaises herbes après l'application de ces produits, sous forme de mélange en cuve avec du 2,4-D (ester), avec du 2,4-D (ester) et du Banvel II, et avec du 2,4-D (ester) et du Puma¹²⁰ Super, sur l'amarante à racine rouge, la bourse-à-pasteur, les chénopodes, le chardon des champs, le crépis des toits, la sagesse-des-chirurgiens, la kochia à balais, la renouée liseron, la sétaire verte, la moutarde des champs et le thlaspi des champs. Grâce à ces essais sur le terrain, on a conclu que l'efficacité d'Express SG EUP dans les mélanges en cuve mentionnés est, sur le plan agronomique, équivalente à celle du produit homologué, Express 75 DF, en mélange en cuve avec les mêmes composants.

Les données sur l'innocuité du produit pour les cultures provenant de 28 essais sur le terrain réalisés au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta sur une période de 3 ans (2003-2005) ont été présentées à l'appui de la demande. On a évalué visuellement, d'après les dommages causés aux cultures, la sensibilité du blé de printemps (15 essais), du blé dur (9 essais) et de l'orge de printemps (8 essais) à Express SG EUP ou Express 75DF en mélange en cuve avec les composants suivants : 2,4-D, 2,4-D et Banvel II, 2,4-D et Assert, et 2,4-D et Puma¹²⁰ Super. On a conclu, d'après ces essais, que l'application d'Express SG EUP en mélange en cuve avec du 2,4-D, avec du 2,4-D et Banvel II, avec du 2,4-D et Assert, et avec du 2,4-D et Puma¹²⁰ Super, est équivalente sur le plan agronomique, en termes d'innocuité pour les cultures, au traitement avec Express 75 DF, produit homologué, en mélange en cuve avec les mêmes composants.

On a donc conclu qu'Express SG EUP est, sur le plan agronomique, équivalent à Express 75 DF, lorsqu'ils sont appliqués en mélange en cuve avec du 2,4-D sous forme d'ester. Par conséquent, toutes les utilisations d'Express SG EUP énumérées sont justifiées sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour homologuer Express SG EUP en mélange en cuve avec du 2,4-D sous forme d'ester seul ou avec Assert, Puma¹²⁰ Super, Banvel II, Everest 70 DF ou Everest Solupack 70.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- PARA 1119132 Efficacy and crop tolerance of Express SG EUP and Express 75 DF and tank mixes in wheat and barley. E.I. du Pont Canada Company. Nov. 30, 2005. DACO 10.2.3.3 and DACO 10.3.2. pp 581.
- PARA 1119133 All Inclusive Report. E.I. du Pont Canada Company. DACO 10.2.3.3 and DACO 10.3.2. pp 531.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.